

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat de Solairedirect par Engie (GDF Suez)

Publié le 30 juillet 2015

L'Autorité de la concurrence autorise l'acquisition de la société Solairedirect, spécialisée dans le secteur de l'énergie photovoltaïque, par le groupe Engie (nouveau nom commercial du groupe GDF Suez) acteur de dimension internationale du secteur de l'énergie.

Engie, tout comme Solairedirect, exercent des activités de développement, de construction, d'exploitation et de maintenance de centrales photovoltaïques en France. Engie intervient également notamment sur les marchés de la production et de la vente en gros d'électricité.

L'Autorité a considéré que cette opération n'était pas susceptible de porter atteinte à la concurrence dans le secteur des centrales photovoltaïques dans la mesure où la part de marché cumulée des parties reste très limitée. De la même manière, la position d'Engie dans la production et la vente en gros d'électricité est modeste, si bien que l'opération ne soulève aucun risque d'effet vertical entre le marché de la production et celui des centrales photovoltaïques.

L'Autorité de la concurrence a donc autorisé cette opération sans engagements.

DÉCISION 15-DCC-102 DU 30 JUILLET 2015

relative à la prise de contrôle exclusif de
Solairedirect par GDF Suez

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

[Contacter par mail](#)